

21 – Actions de solidarité internationales - Palestine

Groupe communiste – Madame Nathalie BLIN

Madame le Maire, Cher.e.s collègues,

Avec cette délibération qui permet d'établir une convention de coopération entre Nantes et Rezé en vue d'apporter un soutien au centre socio-culturel, à l'organisation d'échanges et de stages avec Abu Dis, ville Palestinienne de Cisjordanie, via une subvention de 15 000 euros, nous sommes de plain-pied dans l'actualité internationale.

Alors que le statut de Jérusalem fait l'objet d'un statu quo depuis des décennies du fait de sa particularité liée au droit international, alors que toute évolution ne peut se faire qu'au travers de négociations impliquant Israéliens et Palestiniens, en reconnaissant officiellement et unilatéralement Jérusalem comme la capitale d'Israël et en décidant le transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, Donald Trump vient de placer son pays au ban de la communauté internationale. Cette dernière ne reconnaît aucune souveraineté israélienne sur la moindre partie de Jérusalem et ne reconnaît donc pas cette ville comme capitale d'Israël.

Comme l'a rappelé Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU, « sans accord sur Jérusalem, il n'y aura pas d'accord de paix », ajoutant, « il n'y a pas d'alternative à la solution de deux États avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine.

Dans ce contexte, hormis Israël, personne ne se félicite de ce qui apparaît comme une volonté délibérée de mettre les Palestiniens à genoux, d'humilier le monde arabe et plus encore le monde musulman.

L'importance historique et religieuse de Jérusalem aux yeux de chacune des parties en fait l'une des clés de la résolution du conflit israélo-palestinien, mais également de la stabilité régionale et internationale. La prégnance spirituelle et symbolique de Jérusalem porte le risque de transformer ce conflit politique, susceptible d'un compromis, en un conflit religieux qui serait par nature insoluble.

Cette décision est illégale au regard de la résolution 478 de l'ONU, adoptée en 1980, qui estime que l'affirmation d'Israël selon laquelle Jérusalem est la capitale « entière et unifiée » d'Israël constitue une violation du droit international et appelle les états membres à retirer leur mission diplomatique de la ville.

Le mépris affiché par Trump des résolutions de l'ONU pour une solution politique à deux États engage ce conflit colonial dans une phase qui l'éloigne encore plus d'une résolution pacifique juste et durable.

Avec beaucoup d'autres, le groupe des élu.e.s Communistes et Républicains condamne avec la plus grande fermeté cette initiative irresponsable.

Dans ce contexte d'une extrême gravité, il y a urgence à ce que la France reconnaisse l'État de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et le respect du droit au retour des réfugiés de 1947 et 1967, selon les termes de la résolution 194 de l'ONU. Le président de la République peut s'appuyer sur le vote du Parlement français en faveur cette reconnaissance et conformément aux préoccupations exprimées par le ministère des Affaires étrangères, obtenir la libération de notre compatriote, le jeune avocat Salah Hamouri.

Agir ainsi, c'est apporter une belle et efficace réponse aux provocations, c'est ouvrir la voie de la paix.

Merci de votre attention